



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tire-laits - Tarifs et prise en charge

Question écrite n° 13014

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'avis de projet de fixation des tarifs et des prix limites de vente au public des tire-laits visés au titre Ier de la liste prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale et sur l'avis de projet portant modification des modalités de prise en charge des tire-laits du titre Ier de la liste prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, publiés au *Journal officiel* le 24 juillet 2018. Ces projets risquent d'avoir des conséquences désastreuses pour les producteurs, distributeurs et loueurs de tire-laits. Les professionnels concernés craignent, à raison, qu'une telle politique sanitaire mette à mal l'économie de leurs entreprises et entraîne des baisses de chiffre d'affaire suivies de licenciements. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend poursuivre dans cette voie, et si tel est le cas, les solutions qu'il envisage afin de pallier les conséquences qui pourraient en résulter.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13014

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8990

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)